



**TRANCHES QF**

(1) **Tarifs à la journée par jeune**  
(Prix du repas compris dans le tarif)

<b>C O M M U N E</b>	1	0 à 300 €	<b>3,46 €</b>
	2	301 € à 500 €	<b>3,96 €</b>
	3	501 € à 700 €	<b>4,46 €</b>
	4	701 € à 900 €	<b>4,96 €</b>
	5	901 € à 1 000 €	<b>5,46 €</b>
	6	1 001 € à 1 100 €	<b>6,46 €</b>
	7	1 101 € à 1 200 €	<b>7,46 €</b>
	8	1 201 € à 1 300 €	<b>8,46 €</b>
	9	1 301 € à 1 400 €	<b>9,46 €</b>
	10	1 401 € à 1 500 €	<b>10,96 €</b>
	11	1 501 € à 1 600 €	<b>12,46 €</b>
	12	+ de 1 600 €	<b>13,96 €</b>
<b>Hors commune &amp; Non allocataire</b>			<b>15,00 €</b>
<b>(2) Adhésion annuelle</b>			<b>10,00 €</b>

(1) Les tarifs s'appliquent pour les journées avec repas et toutes les sorties ou activités payantes organisées pendant les vacances et les autres jours en période scolaire (vendredi, samedi).

(2) L'adhésion annuelle est obligatoire pour participer aux activités non payantes proposées durant l'année scolaire.

**Les tarifs ne s'appliquent pas sur les journées sans repas hors activités ainsi que sur les actions "CHANTIERS EDUCATIFS" & "ANIMATEURS JUNIORS".**

Le montant des Aides CAF est déjà déduit du tarif, il est directement versé à la Commune par la CAF en fonction du nombre de jours de présences des jeunes.

Les aides supplémentaires allouées par divers organismes sont susceptibles de modifier ces tarifs à la baisse.

